

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00446

DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT GRAND PUBLIC – CONVENTION AVEC LE SIEL CONCERNANT LE PROJET THD42 POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A ANDREZIEUX-BOUTHEON

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE
Le 29 novembre 2016
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20161018-D20160044610-DE
DATE D'AFFICHAGE :20161129



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT GRAND PUBLIC – CONVENTION AVEC LE SIEL CONCERNANT LE PROJET THD42 POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A ANDREZIEUX-BOUTHEON

La révolution des usages numériques est rendue possible par l'évolution technologique des réseaux. Le raccordement des entreprises, des particuliers, des établissements d'enseignement ou de santé au très haut débit est aujourd'hui indispensable au développement de leurs activités. Conscient que la disponibilité du très haut débit est un enjeu majeur, Saint-Etienne Métropole a fait de l'aménagement numérique, une des priorités de son plan de mandat 2014-2020.

Alors que le programme Très Haut Débit pour les entreprises est déjà opérationnel au travers de la Délégation de Service Public Axione, portée par le Département de la Loire, le très haut débit « grand public » est, quant à lui en cours de déploiement et est porté par deux réseaux :

- le Réseau fibre optique FTTH de l'opérateur Orange dans le cadre du zone réglementée par l'Etat « appelée AMII » qui vise à déployer la fibre optique au pied des logements (immeubles, maisons individuelles),
- le Réseau d'Initiative Publique « THD42 » porté par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) qui vise à déployer la fibre optique jusqu'à l'habitant d'ici à 2020. Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, seules les communes d'Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse sont concernées. Le nombre de prises prévisionnelles total concernées a été estimé à 7 614 prises.

L'ambition de la Métropole est d'apporter le très haut débit sur tout le territoire métropolitain, le plus tôt possible. Pour atteindre cet objectif et permettre à Saint-Etienne Métropole de suivre son avancement, il est important de formaliser des engagements avec les opérateurs.

Une convention avec le SIEL a été établie, sur un modèle type, élaborée en lien avec la Mission France Très Haut Débit.

Convention avec le SIEL

Pour rappel, dans sa délibération du 11 octobre 2013, Saint-Etienne Métropole a validé, pour une durée de 6 ans, son adhésion au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques (phase 1 de la compétence optionnelle du SIEL) ainsi que le lancement des études d'exécution (phase 2) du déploiement du réseau FTTH pour le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Dans le processus de mise en œuvre, il convient désormais d'approuver le lancement du déploiement et d'autoriser le SIEL à engager les travaux (phase 3 de l'adhésion à la compétence optionnelle) pour la réalisation de la desserte en fibre optique jusqu'à l'habitant.

En accord avec les communes concernées, les travaux débuteront sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon dès l'année 2017 dont les coûts estimatifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

a. Coût des travaux

Détail	Nombre de prises estimées	Montant travaux HT par prise	Participation Saint-Etienne Métropole
Andrézieux- Bouthéon	5 312	500 €	5 312 x 500 €
		TOTAL	2 656 000 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- prend acte que le SIEL, dans le cadre de l'adhésion au service public de réseaux et service locaux de communications électroniques par Saint-Etienne Métropole, assure la réalisation des travaux d'exécution du déploiement d'un réseau FTTH pour l'ensemble des habitants de la commune d'Andrézieux-Bouthéon,
- approuve le montant des travaux et la participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole qui s'élève à 2 656 000 € HT, pour la réalisation de ces travaux (500 € HT par prise). Les crédits correspondants sont prévus à l'autorisation de programme votée au Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de travaux avec le SIEL,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir.</u>

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU